

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 60819 du 12 octobre 2021
fixant le nombre de places offertes en 2021 aux deux concours
de l'enseignement supérieur du deuxième degré**

NOR : INTJ2130796S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré ;

Vu l'instruction n° 5200/ARM/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 27 juillet 2021 relative à l'enseignement supérieur du deuxième degré,

Décide :

Article 1^{er}

Le nombre de places offertes en 2021 aux deux concours de l'enseignement supérieur du deuxième degré est ainsi fixé :

1° Concours ouvert aux officiers de gendarmerie : 64 places ;

2° Concours ouvert aux officiers du corps technique et administratif : 6 places.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 octobre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. De Oliveira